



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 12 avril 2018 à 18h00
Au siège de Grand Lac – 1500 boulevard Lepic à Aix-les-Bains

Présents :

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Denise de MARCH
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	Départ après la 9 ^{ème} délibération
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOTZ	Olivier BERTHET	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Jean-Guy MASSONNAT
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

LA BIOLLE	Blandine BELLANCA
CONJUX	Claude SAVIGNAC
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise de MARCH
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	Entrelacs
Danièle BEAUX-SPEYSER	Drumettaz-Clarafond
Cyrille GIREL	CISALB
Géraldine LAPIERRE	CISALB
Michel LAFORGUE	SAFEGE
Olivier SAINT PIERRE	SAFEGE
Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISIERE	Directeur Général Adjoint
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Quentin CLERC	Responsable service Tourisme
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 5 avril 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 89 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 14 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (22 présents et 25 votants).

DÉLIBÉRATION

N° : 2 Année : 2018

Exécutoire le : 23 AVR. 2018

Affichée le : 23 AVR. 2018

Visée le : 23 AVR. 2018

MARCHES PUBLICS**Marché n°2017-40 :****Construction d'un Bassin de Stockage-Restitution - Chemin des Biâtres - Aix les Bains
Lot 2 : Terrassement – génie civil - équipements
Avenant n° 1 (sans incidence financière)**

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac, communauté d'agglomération du lac du Bourget regroupe aujourd'hui 28 communes et près de 70 000 habitants. Grand Lac assure en régie l'assainissement collectif et a délégué l'exploitation de ses réseaux d'eaux usées à la SAUR.

Le système de collecte des eaux usées est composé d'un ensemble de canalisations acheminant les eaux résiduaires vers 2 unités de dépollution : la station d'épuration « Centre » d'Aix-les-Bains et la station d'épuration « Sud » du Bourget-du-Lac. A l'aval de la station d'épuration d'Aix-les-Bains, les eaux épurées rejoignent par pompage (1 500 m³/h) celles en provenance des stations d'épuration du Bourget-du-Lac et de Chambéry Métropole pour se déverser dans le Rhône. Le système de réseau unitaire existant aujourd'hui sur le bassin versant d'Aix-les-Bains conduit les effluents dans le collecteur des Biâtres qui constitue actuellement l'une des sources polluantes ponctuelles les plus importantes le long des berges du lac du Bourget en ce qui concerne les matières oxydables, les éléments nutritifs et la pollution bactériologique.

C'est dans ce contexte que Grand Lac souhaite construire un bassin de stockage-restitution de dit « des Biâtres » qui captera les eaux unitaires rejetées vers le lac lors d'épisodes pluvieux importants, les stockera et les restituera après l'épisode vers la station de traitement des eaux polluées (STEP). Cet ouvrage sera constitué d'un bassin enterré, seul un édicule intégrant les équipements hydrauliques et d'exploitation sera en superstructure. Un traitement paysager permettra une parfaite intégration de cette unité dans son environnement.

Le sous-sol du secteur concerné par les travaux renfermait encore une pollution aux PCB dont le traitement est en cours de finalisation pour permettre le début des travaux de construction du bassin.

Monsieur le Président rappelle que conformément à la délibération en date du 12 juillet 2017, Grand Lac a déposé une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie et auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Enfin, selon la délibération en date du 12 juillet 2017, un Permis de Construire a été déposé le 22 septembre 2017 en Mairie d'Aix les Bains pour cet ouvrage.

Afin d'exécuter les travaux de construction et de permettre la mise en service de cet outil en 2020, les travaux ont été allotés suivants les lots suivants :

- LOT 1 : Gestion des déblais inertes (attribué au Groupement GAUTHEY/EFFAGE pour un montant de 159 374.00 € HT au Bureau communautaire du 08 novembre 2017)
- LOT 2 : Terrassement / Génie Civil / Equipements (attribué au Groupement LEON GROSSE/SPIE FONDATIONS pour un montant de 8 270 000.00 € HT au Bureau communautaire du 18 janvier 2018)
- LOT 3 : Réseaux (consultation à venir)
- LOT 4 : Aménagements paysagers (consultation à venir)

Objet de l'avenant

Grand Lac a donc engagé et attribué le lot 2 de travaux « terrassement – génie civil - équipements » en janvier 2018 au groupement d'entreprises LEON GROSSE/SPIE FONDATIONS.

Dans le cadre de la procédure de passation du marché 17/40, la Société LEON GROSSE qui ne disposait pas à elle seule des capacités techniques et professionnelles exigées pour exécuter le Marché, s'est adjoint les compétences de la Société SAUR, en qualité de sous-traitant.

Grand Lac ayant cependant, du fait de la complexité des prestations, un intérêt à avoir un lien direct avec la Société SAUR, les Entreprises LEON GROSSE, SPIE FONDATIONS et SAUR ont décidé de se constituer en Groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Par cet avenant, Grand Lac :

1. Prend acte de la constitution d'un groupement conjoint entre les sociétés LEON GROSSE /SPIE FONDATIONS et SAUR, dont le mandataire solidaire est la Société LEON GROSSE;
2. Accepte que les entreprises susvisées ainsi constituées en groupement viennent en substitution du titulaire initial pour l'exécution du présent marché.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à cet avenant sont à sa disposition auprès du service marché.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé avec les entreprises indiquées ainsi que toutes les pièces afférentes.

Aix-les-Bains, le 12 avril 2018

Pour le Président empêché,
Jean-Claude LOISEAU,
1^{er} vice-président de Grand Lac

A red circular official stamp of Grand Lac Communauté is visible, featuring a central emblem and the text "GRAND LAC COMMUNAUTÉ" and "GRAND LAC DU ROUSSET". To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink.

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 22
- Votants : 25
- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

**GRAND
LAC**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION



CREATION DU BASSIN D'ORAGE DES BIÂTRES A AIX LES BAINS

Lot n°2 : Terrassement / Génie Civil / Equipements

Marché n°17/40

DOSSIER DE CONSULTATION

AVENANT N° 1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT (AE) SOLUTION VARIANTE



spie batignolles

/ Spie fondations



TRAVAUX PUBLICS

SOMMAIRE

1.	ARTICLE 1 – CONTRACTANT _____	3
2.	ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT _____	4
3.	ARTICLE 3 – DATE D'ENTREE EN VIGUEUR _____	4
4.	ARTICLE 4 – CONDITIONS DU MARCHÉ _____	4
5.	ARTICLE 5 – PAIEMENTS _____	5
6.	ARTICLE 6 – REPARTITION DES OBLIGATIONS EN MATIERE D'INSERTION _____	6

ARTELIA - 4122913_LOT2_Avenant n° 1 AE_IndA					
0	Première diffusion	Céline MABBOUX Yannick CHICHOUX	Céline MABBOUX	Céline MABBOUX	7/03/18
Révision	Statut	Établi par	Contrôlé par	Responsable ou Directeur de Mission	Date

Marché Public de Travaux

Avenant n° 1 à l'Acte d'Engagement

Entité adjudicatrice

GRAND LAC – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LAC DU BOURGET
1500 Boulevard Lepic
73100 AIX LES BAINS

Représentant du pouvoir adjudicateur

Monsieur le Président.

Objet du marché

CREATION DU BASSIN D'ORAGE DES BIATRES A AIX LES BAINS
LOT 2 – TERRASSEMENT / GENIE CIVIL / EQUIPEMENTS

Cadre de la consultation

La présente consultation est lancée suivant la procédure d'appel d'offres restreint établi en vertu des articles 12, 25-I-1°, 33-I-1°, 58, 66, 69 à 70 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Ordonnateur

Monsieur le Président de Grand Lac.

Comptable public assignataire des paiements

Monsieur le Trésorier d'Aix Les Bains

Personne habilitée à donner les renseignements

(Nantissement ou cessions de créances article 130 du décret 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics) : Monsieur le Président de Grand Lac

Maître d'œuvre

ARTELIA Ville et Transport
Agence de Auvergne Rhône Alpes
Implantation de Grenoble
6 rue de Lorraine
38130 Echirolles

1. ARTICLE 1 – CONTRACTANT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

GRAND LAC – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LAC DU BOURGET, dont le siège est
1500 Boulevard Lepic 73100 AIX LES BAINS, désignée ci-après "Le Maître d'Ouvrage"

D'UNE PART

Et le Groupement conjoint constitué de :

- ✓ La **Société LEON GROSSE**, dont le Siège Social est Rue de l'Avenir, 73100 AIX-LES-BAINS, inscrite au Registre du Commerce de Chambéry sous le n° B. 745 420 653, représentée par son Agence TP Aix, sise 10 Bd de Russie, 73100 AIX LES BAINS par Monsieur Pedro BANDERA, Directeur de l'Agence TP Aix, dûment autorisé, mandataire solidaire du Groupement, désignée aux présentes sous l'appellation "le Titulaire",
- ✓ La **Société SPIE FONDATIONS**, dont le Siège Social est Campus Saint Christophe, Pôle Magellan 2, 10 Avenue de l'Entreprise, 95862 CERGY-PONTOISE CEDEX inscrite au Registre du Commerce de Pontoise sous le n° 380 149 247, représentée par Eric BEDNAREK, Directeur commercial, désignée aux présentes sous l'appellation "le Titulaire"

Ce groupement étant désigné aux présentes sous l'appellation "Le Titulaire"

D'AUTRE PART

APRES AVOIR PREALABLEMENT EXPOSE :

- ✓ Dans le cadre de la procédure de passation du marché 17/40, la Société LEON GROSSE qui ne disposait pas à elle seule des capacités techniques et professionnelles exigées pour exécuter le Marché, s'est adjoint les compétences de la Société SAUR, en qualité de sous-traitant;
- ✓ Le Marché 17/40 a été attribué au Groupement LEON GROSSE / SPIE FONDATIONS;
- ✓ Le Maître d'Ouvrage ayant cependant, du fait de la complexité des prestations, un intérêt à avoir un lien direct avec la Société SAUR, les Entreprises LEON GROSSE, SPIE FONDATIONS et SAUR ont décidé de se constituer en Groupement conjoint avec mandataire solidaire.

IL EST DONC CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

2. ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Par le présent avenant, le Maître d'Ouvrage :

1. Prend acte de la constitution d'un groupement conjoint entre les sociétés LEON GROSSE /SPIE FONDATIONS et SAUR, dont le mandataire solidaire est la Société LEON GROSSE;
2. Accepte que les entreprises susvisées ainsi constituées en groupement viennent en substitution du titulaire initial pour l'exécution du présent marché.

3. ARTICLE 3 – DATE D'ENTREE EN VIGUEUR

Le présent avenant prend effet à compter de sa ~~signature par les deux parties~~ notification à Léon Grosse mandataire du groupement.

4. ARTICLE 4 – CONDITIONS DU MARCHÉ

Le montant du Marché défini à l'article 2 est réparti comme suit :

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant € HT de la prestation
LEON GROSSE TP	Travaux de génie-Civil	3 216 030.00 €
SPIE FONDATIONS	Travaux de fondations	3 524 400,00 €
SAUR	Equipements électromécaniques, et hydrauliques, électricité / automatismes, ventilation et désodorisation	1 529 570.00 €
TOTAL MARCHE		8 270 000.00 €

La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire fait l'objet d'une nouvelle édition, jointe au présent avenant, qui donne les détails de cette répartition.

5. ARTICLE 5 – PAIEMENTS

La personne publique se libèrera des sommes dues au titre du Marché en faisant porter le montant au crédit des comptes suivants :

Cotraitant 1 (Léon Grosse)	
Compte ouvert à l'organisme bancaire	CREDIT AGRICOLE
A :	Chambéry
Au nom de :	LEON GROSSE
Sous le numéro :	85934704050
Clé	93
Code banque :	18106
Code guichet	00810

(joindre un RIB)

Cotraitant 2 (SPIE Fondations)	
Compte ouvert à l'organisme bancaire	SOCIETE GENERALE
A :	Paris Opéra
Au nom de :	SPIE FONDATIONS
Sous le numéro :	00020449300
Clé	10
Code banque :	30003
Code guichet	03620

(joindre un RIB)

Cotraitant 3 (SAUR)	
Compte ouvert à l'organisme bancaire	LCL
A :	PARIS DGE SDC PARIS 2
Au nom de :	SAUR SAS
Sous le numéro :	0000605753W
Clé	10
Code banque :	30002
Code guichet	01900

(joindre un RIB)

Avance :

Les entreprises groupées conjointes désignées ci-après :

- LEON GROSSE TP
- SPIE FONDATIONS

Refusent de percevoir l'avance prévue au Cahier des clauses administratives particulières

Les entreprises groupées conjointes désignées ci-après :

- SAUR

Ne refusent pas de percevoir l'avance prévue au Cahier des clauses administratives particulières

6. ARTICLE 6 – REPARTITION DES OBLIGATIONS EN MATIERE D'INSERTION

Les obligations souscrites par le Groupement en matière d'insertion seront exclusivement assumées par les Sociétés LEON GROSSE et SPIE FONDATIONS, à l'exclusion de toute participation de SAUR.

Toutes les autres conditions définies au Marché 17/40 restent inchangées.

Fait en un seul original

A Aix-les-Bains le 23 avril 2018~~27 mars 2018~~

Signature et cachet du titulaire

Acceptation de l'Avenant n° 1 au Marché 17/40

Est acceptée pour valoir Avenant n° 1 à l'acte d'engagement :

Le représentant de l'entité adjudicatrice

A AIX LES BAINS, le _____

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.2017-40 : Construction d'un bassin de stockage-restitution - Chemin des Biâtres - Aix-les-Bains - lot n.2 : Terrassement-génie civil-équipements - Avenant n.1 (sans incidence financière)

Date de transmission de l'acte : 23/04/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 23/04/2018

Numéro de l'acte : d2307 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20180412-d2307-DE

Date de décision : 12/04/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires